

aux droits de l'homme. Je n'entrerai pas dans le débat un peu compliqué qui est de savoir qui a inventé la démocratie : on l'a inventé plusieurs fois d'ailleurs ; peut-être peut-on revendiquer le privilège de l'ancienneté mais la France revendique celui de la modernité. Il y a deux siècles que nous avons cet héritage en commun, et nous savons bien en France que l'Inde peut se flatter en ce XX^e siècle, d'être la plus grande démocratie. Si nous en doutions, le fait de voir à cette table d'éminents membres de la majorité du gouvernement et de l'opposition, en est une nouvelle démonstration.

Je voudrais vous dire donc, Monsieur le Ministre, toute ma reconnaissance pour la façon dont j'ai été accueilli ici. M. Singh m'avait dit à plusieurs reprises : venez en Inde, vous ne le regretterez pas. Sachez que nous avons été séduits, ma femme et moi-même et j'ai beaucoup tenu dans ce voyage, qui est court malheureusement, à ne pas voir que les aspects officiels de l'Inde. Cet après-midi, j'ai pu échapper à la vigilance de mon escorte pour prendre un peu l'air de Delhi si je puis dire. Comme vous l'avez rappelé vous-même, demain sera consacré à quelques unes des merveilles les plus prestigieuses de l'Inde. Mon seul regret, c'est que ma paresse naturelle et la lourdeur du programme qui est le mien depuis plusieurs jours m'empêchent de contempler le clair de lune qui, paraît-il, est un point de passage obligé à Delhi.

Alors la prochaine fois, je viendrai nuitamment, pas secrètement, car ce sera à nouveau un grand plaisir que de revoir toutes les personnalités avec qui j'ai pu nouer un dialogue, qui j'en suis sûr, sera utile. Merci à toutes et tous de l'accueil que vous nous avez réservé, et permettez-moi à mon tour de lever mon verre, à la compréhension, entre l'Inde et la France et au-delà de la compréhension, à l'amitié et à la coopération. Vive l'Inde et vive la France !

NEW YORK, 4 AVRIL 1994

Rwanda - Résolution 909 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies

Situation au Rwanda - prolongation du mandat de la MINUAR pour la mise en œuvre des Accords d'Arusha

Le Conseil de sécurité,

Reaffirmant sa résolution 872 (1993) du 5 octobre 1993 portant création de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) ainsi que sa résolution 893 (1994) du 6 janvier 1994,

Rappelant ses résolutions 812 (1993) du 12 mars 1993, 846 (1993) du 22 juin 1993 et 891 (1993) du 20 décembre 1993,

Rappelant également sa déclaration en date du 17 février 1994 (S/PRST/1994/8),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 30 mars 1994 (S/1994/360),

Saluant la précieuse contribution à la paix que la MINUAR apporte au Rwanda,

Exprimant sa vive préoccupation quant au retard apporté à la mise en place du gouvernement de transition à base élargie ainsi que l'Assemblée nationale de transition,

Soulignant que, par sa résolution 893 (1994) du 6 janvier 1994, il a autorisé le déploiement d'un second bataillon dans la zone démilitarisée ainsi que le Secrétaire général le recommandait dans son rapport du 30 décembre 1993 (S/26927), et que la communauté internationale a donc fait ce qu'elle devait pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord,

Estimant que l'absence de mise en place de ces institutions de transition constitue un obstacle majeur pour la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha,

Préoccupé par la détérioration de la sécurité dans le pays, en particulier à Kigali,

Préoccupé également par la détérioration de la situation humanitaire et sanitaire,

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Rwanda en date du 30 mars 1994;

2. Décide de prolonger le mandat de la MINUAR jusqu'au 29 juillet 1994, étant entendu que le Conseil de sécurité procédera dans les six semaines à venir à un réexamen de la situation au Rwanda, y compris le rôle joué dans ce pays par les Nations unies, si le Secrétaire général l'informe par un rapport que les institutions transitoires prévues par l'Accord de paix d'Arusha n'ont pas été mises en place et que des progrès insuffisants ont été réalisés pour l'entrée en application de la phase 2 du plan du Secrétaire général contenu dans son rapport du 24 septembre 1993 (S/26488) ;

3. Regrette le retard pris dans l'application de l'Accord de paix d'Arusha et demande aux parties de résoudre sans délai leurs ultimes divergences en vue d'installer immédiatement les institutions de transition qui restent nécessaires à la poursuite du processus et en particulier de l'application de la phase 2 ;

4. Se félicite qu'en dépit des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha, le cessez-le-feu ait été respecté et salue, à cet égard, la contribution essentielle de la MINUAR ;

5. Rappelle toutefois que la MINUAR ne sera assurée d'un appui suivi et notamment que les 45 autres policiers civils ne seront déployés, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général, que si les parties appliquent intégralement et rapidement l'Accord de paix d'Arusha ;

6. Se félicite des efforts que continuent de déployer le Secrétaire général et son Représentant spécial afin d'aider à promouvoir et à faciliter le dialogue entre toutes les parties intéressées ;

7. Salue les efforts des Etats membres, des organismes des Nations unies et des ONG qui ont fourni une assistance humanitaire ainsi que d'autres formes d'assistance, les encourage à poursuivre et à accroître cette assistance, et demande à nouveau à d'autres entités de faire de même ;

8. Salue en particulier les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine et les organismes qui lui sont rattachés ainsi que ceux du facilitateur tanzanien afin de fournir un appui diplomatique, politique, huma-

naire et autres en vue de l'application des résolutions pertinentes du Conseil ;

9. Demande de nouveau au Secrétaire général de continuer à contrôler l'ampleur et le coût de la MINUAR dans le but de faire des économies ;

10. Décide de rester activement saisi de la question.

NEW YORK, 4 AVRIL 1994

Rwanda - Intervention du représentant permanent de la France aux Nations unies

Rwanda - prolongation du mandat de la MINUAR pour la mise en œuvre des accords d'Arusha

Monsieur le Président,

Le Conseil de sécurité, en adoptant cette résolution, vient de prolonger le mandat de la MINUAR d'une durée de quatre mois.

Ma délégation se félicite que le Conseil ait accepté d'assurer ainsi la continuité de l'engagement des Nations unies dans ce pays. Le déploiement de la MINUAR a en effet substantiellement contribué à la stabilité du Rwanda depuis la signature de l'accord de paix d'Arusha.

Les parties rwandaises ont constamment réaffirmé qu'elles étaient très attachées à la mise en œuvre de cet accord qui a été conclu il y a tout juste huit mois. En témoigne le fait que le cessez-le-feu a été globalement respecté, ce qui n'est pas le cas dans d'autres affaires dont le Conseil est par ailleurs saisi sur le continent africain. Pour cette raison, il est essentiel, comme le souligne le Secrétaire général, dans son rapport du 30 mars 1994, que les Nations unies continuent d'apporter leur soutien au processus en cours.

Pour autant, mon gouvernement estime que les parties doivent maintenant faire preuve de responsabilité en surmontant les désaccords qui ont surgi dans la mise sur pied des institutions transitoires, ces dernières étant nécessaires à la poursuite du processus de paix.

La France note à ce propos que la seule difficulté qui subsiste est la participation du CDR à l'Assemblée nationale transitoire. Nous nous sommes associés à l'appel lancé à Kigali par le Représentant du Secrétaire général et les représentants des principaux pays concernés pour que cette formation politique participe au processus de réconciliation nationale. Ma délégation a aussi relevé que le Président Habyarimana s'est engagé à mettre sur pied les institutions de la transition dès que cet obstacle serait levé.

Il n'y a aucune raison pour que cela ne soit pas fait dans les six semaines prévues par la résolution.

Au cas où aucun progrès n'aurait été enregistré durant ce délai, le Conseil pourrait procéder à une réévaluation de son engagement au Rwanda.

Il est clair que la MINUAR ne sera assurée d'un appui suivi que si les parties appliquent intégralement et rapidement l'accord de paix d'Arusha. Il faut donc que

les parties comprennent qu'elles sont désormais soumises à une obligation de résultat.

La France souhaite que cet appel soit entendu et que, sitôt leurs différends surmontés, les parties s'attachent à apporter à tous les Rwandais et plus particulièrement à ceux qui ont été déplacés, l'assurance qu'ils pourront retourner chez eux en toute sécurité et avec la promesse d'une paix durable et d'une véritable réconciliation nationale pour l'avenir.

Merci, Monsieur le Président.

NEW DELHI, 5 AVRIL 1994

Visite en Inde - Discours du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé lors de la réception pour la communauté française

France - Inde

Je suis heureux de pouvoir vous rencontrer au terme de ces deux journées au cours desquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Premier ministre, M. Rao, avec le ministre des Finances, M. Manmohan Singh, avec le ministre des Affaires étrangères, M. Dinesh Singh, avec le ministre de l'Intérieur, M. Chavan, et avec le ministre de l'Énergie, M. Salve. J'ai pu également rencontrer à l'occasion du déjeuner d'hier quelques responsables de grandes industries indiennes qui avaient été réunis par la Confédération des industries indiennes. Je me suis également rendu hier au mémorial du Mahatma Gandhi où j'ai déposé une gerbe.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ma visite en Inde est la première d'un ministre des Affaires étrangères français depuis 7 ans. A ce titre, elle comble sans doute ce qui pourrait être considéré comme une grave lacune...

Je n'ai pas la prétention d'avoir découvert entièrement, en quelques jours, une réalité aussi riche et aussi variée que celle de l'Inde. Mais c'était pour moi un voyage d'une très grande importance. Important d'abord parce que ce pays, sa civilisation, sa culture, continuent à exercer en France une extraordinaire fascination, faite parfois de difficultés à comprendre, mais aussi d'une attirance qui ne s'est jamais démentie. Et, je le répète, d'une fascination pour cette façon qu'a l'Inde de mêler, ce qui chez nous hélas est trop souvent séparé : le spirituel et le quotidien.

Mon programme n'a pas été entièrement consacré aux entretiens politiques, heureusement. J'ai pu me rendre ce matin, et toute la journée d'aujourd'hui d'ailleurs, à Agra. Je dis heureusement parce que le choc que nous avons eu, ma femme et moi, ce choc devant ces quelques témoignages de l'histoire de l'Inde, compte aussi beaucoup pour l'appréhension qu'un responsable politique peut avoir d'un pays comme celui-ci.

Mais l'essentiel, bien sûr, de ma visite a été constitué par les entretiens politiques d'hier.

J'ai été honoré et heureux de pouvoir m'entretenir longuement avec le Premier ministre, M. Rao, mon homologue, le ministre des Affaires étrangères, le ministre